

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Sciences du Langage

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la première à la troisième année de la session unique

est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

Mme Claudia BIANCHINI

Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

Mme Marianne VERGEZ-COURET

Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Laurie DEKHISSI

Maître de Conférences

Mme Jeanne VIGNERON-BOSBACH

Maître de Conférences

Suppléants(es) :

Mme Effrosyni LAMPROU

Maître de Conférences

Mme Marie-Hélène LAY

Professeur d'Université

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 13 Novembre 2024

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPONT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL